

Demandes d'autorisations obligatoires

Pour toute organisation de manifestation, il est nécessaire d'en informer la Ville. Pour cela, il vous faut adresser une demande d'organisation de manifestation à Monsieur le Maire, en précisant l'objet de la manifestation, sa date et son lieu, soit :

- par courriel : contact@ville-chateau-thierry.fr
- par courrier : 16 place de l'Hôtel de Ville 02400 Château-Thierry

Déclarations à retourner complétées à l'adresse population@ville-chateau-thierry.fr :

- demande de débit de boissons
- demande de dérogation à l'interdiction de vendre et de distribuer des boissons dans les enceintes sportives
- demande de réservation de salle
- autorisation de fermeture tardive
- demande d'autorisation de pose d'une banderole
- demande d'autorisation de signalisation temporaire sur le domaine public
- demande d'occupation du domaine public - Brocante

Vous vous engagez dans une association ? La ville vous apporte un soutien matériel

Une aide ponctuelle de la Ville peut vous être apportée pour l'organisation matérielle de votre projet. Pour toute demande de prêt de matériel (tables, chaises, grilles) merci d'utiliser le service suivant : demande d'intervention technique. Chaque demande fera l'objet d'une étude par les services municipaux. Le transport du matériel demeure à la charge de l'autorité organisatrice de l'événement, sauf cas exceptionnel, sur demande motivée soumise à la validation de l'élu référent.

Communiquez votre événement au plus grand nombre

La Ville accompagne également votre association en

Repères :

Votre élu référent : M JULIEN Bastien

- Besoin d'un prêt de matériel ? Je sollicite une intervention technique.
- Besoin d'un relais pour communiquer sur mon événement ? Je propose l'intégration de ma manifestation à l'agenda.
- Vous souhaitez apparaître dans le guide des associations pour mieux vous faire connaître ou mettre à jour votre fiche individuelle sur le site ? C'est ici !
- S'inscrire à une formation gratuite dédiée aux responsables associatifs de l'Aisne

Aucune communication ni impression n'est réalisée par la Ville pour les associations et manifestations à caractère politique, commercial, cultuel, syndical ou traitant de thèmes discriminatoires. Dans tous les cas, la municipalité se réserve le droit de ne pas donner suite à une demande dont l'objet serait contraire à l'intérêt général.

Les panneaux de libre affichage à Château-Thierry :

- Place des Etats-Unis
- Rue des Chesneaux
- Avenue Wilson
- Place Aristide Briand
- Place Paul Doumer
- Avenue de Blanchard (intersection Rue Clé des Champs)
- Route d'Etrepilly (2 implantations)
- Rue de la Mare Aubry
- Rue Robert Lecart
- Quai Coutellier

Documents :

Guide de l'organisateur de manifestation sportive - format PDF
Formulaire de demande d'ouverture d'un débit de boissons temporaires
Formulaire de demande de dérogation de vendre et de distribuer des boissons dans une enceinte sportive
Formulaire de demande de fermeture tardive
Formulaire de demande de pose d'une banderole
Imprimé location de salle
Formulaire demande de fléchage
Formulaire demande d'occupation du domaine public - Brocante

Contact :

Service population
population@ville-chateau-thierry.fr
03 23 84 86 85

proposant un service de diffusion de votre événement, en ligne ou sur divers supports de communication.

Site internet de la commune

L'agenda de la Ville de Château-Thierry recense tous les événements qui animent la Cité poétique. Pour optimiser la visibilité de votre manifestation, pensez à proposer son intégration dans l'agenda, avec un visuel et un court descriptif, grâce au formulaire dédié. Après étude au cas par cas, votre événement sera relayé.

Panneaux d'affichage électronique

Adressez, au minimum 3 semaines avant votre événement, votre demande d'affichage sur les panneaux d'affichage électronique au service communication à l'adresse communication@ville-chateau-thierry.fr.

Affichage

Sur demande auprès du service communication et sous réserve d'emplacements disponibles, des affiches de type "sucette" / Decaux (Abribus) peuvent être installées dans les planimètres pour la promotion d'une manifestation. Les demandes doivent être adressées dès connaissance de la date de l'événement ou au plus tard 2 mois avant celle-ci. Les affiches sont fournies par les associations. Toute demande de prise en charge de l'impression est soumise à la validation des élus et doit être adressée au service communication. La définition des emplacements est laissée à l'appréciation du service en charge de ces questions. L'affichage "sauvage" est strictement interdit (décision du Conseil municipal en date du 20 octobre 2011).

Libre affichage

Pour communiquer gratuitement sur votre événement, différents panneaux de libre affichage sont installés dans chacun des lieux de vie de Château-Thierry.

Le nettoyage de ces panneaux intervient le 1er mardi de chaque mois.

Déclaration de diffusion musicale

Tout organisateur de spectacles ou de manifestations avec diffusion musicale doit s'acquitter des droits d'auteurs. Pour cela, il doit déclarer son projet et demander une autorisation préalable de diffusion des œuvres interprétées. Ces droits seront versés à la SACEM ou à la SACD selon le type de diffusion.

- SACEM : déclaration en ligne des oeuvres diffusées (10 jours avant la manifestation)

Vous êtes bénévole au sein d'une association et souhaitez renforcer vos compétences ?

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Aisne (CDOS) et les Fédérations départementales

Service Vie Associative
vieassociative@ville-chateau-thierry.fr
03 23 84 86 08

Service Communication - Évènementiel
communication@ville-chateau-thierry.fr
03 23 84 87 06

d’éducation populaire proposent des modules de formation aux responsables associatifs des associations de l’Aisne. Cette action mise en place depuis 2004, avec le soutien du Conseil départemental de l’Aisne, vise à renforcer les compétences des bénévoles. Les modules proposés couvrent les thématiques suivantes : budget et finances, gestion, obligations d’une association, projet associatif, communication. Inscrivez-vous dès maintenant à l'une de ces formations sur http://aisne.franceolympique.com/accueil.php

À lire sur le même sujet :



Un service à l'écoute de toutes les associations

Château-Thierry a la chance de bénéficier d'un tissu associatif très développé, avec plus de 300 associations répertoriées.

Lire la suite



Annuaire des associations

Vous trouverez ici l'annuaire vous permettant de chercher les coordonnées d'une association ou d'un club sportif de la ville.

- Consulter l'annuaire
- Demander la mise à jour de sa fiche association

Lire la suite

Source URL:https://www.chateau-thierry.fr/article/jorganise-un-evenement